



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 10 avril 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 4 avril 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 12

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Thierry FALCONNET	M. Denis HAMEAU	M. Guillaume RUET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Stéphanie MODDE	Mme Louise MARIN
Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY	M. Louis LEGRAND
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick ORSOLA
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Danielle JUBAN	Mme Elisabeth REVEL	M. Gaston FOUCHERES
M. Frédéric FAVERJON	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
M. Dominique GRIMPRET	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Jean-Claude GIRARD	M. Charles ROZOY	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Gilbert MENUT
M. Jean-Yves PIAN	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Sandrine RICHARD	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	Mme Catherine HERVIEU pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	Mme Colette POPARD pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Patrick BAUDEMONT	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Chantal OUTHIER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Décision Modificative n° 1

Il est proposé d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2019 pour le budget principal.

Les modifications budgétaires envisagées portent sur les points suivants :

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°1
13 - Subventions d'investissement	1328	Autres subventions d'investissement	72 500,00
21 - Immobilisations corporelles	2115	Terrains bâtis	3 900 000,00
27 - Autres immobilisations financières	275	Dépôts et cautionnements versés	125 000,00
Total dépenses d'investissement			4 097 500,00
16- Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts en euros	4 097 500,00
Total recettes d'investissement			4 097 500,00

1- Acquisition d'un bâtiment à usage de bureaux au sein de l'Ecopôle Valmy de Dijon, présentant une opportunité pour la constitution d'une réserve foncière dédiée aux activités économiques

Dans le cadre du projet d'acquisition d'un bâtiment à usage de bureaux situé 8 B rue Jeanne Barret, au sein de l'Ecopôle Valmy de Dijon, bénéficiant également de 80 places de stationnements extérieurs privatifs, **3,9 M€** sont prévus au chapitre 21, *compte 2115-Terrains bâtis*, étant rappelé qu'en considération de sa localisation et de ses caractéristiques, cet immeuble présente une opportunité intéressante pour Dijon Métropole, en vue de la constitution d'une réserve foncière dédiée aux activités économiques.

2- Reversement d'un montant de subvention d'équipement trop perçu dans le cadre du projet de mise en œuvre du Plan du Corps de Rue Simplifié (PCRS)

72,5 K€ sont prévus au chapitre 13, *compte 1328*, afin de permettre l'annulation d'un titre de recette émis en 2017 à l'encontre de la société ENEDIS, dans le cadre du projet de mise en œuvre du Plan du Corps de Rue Simplifié (PCRS) consistant en la production mutualisée d'un référentiel géographique à très grande échelle. Aux termes de la convention relative à ce projet, signée 6 novembre 2017 par les opérateurs de réseaux et Dijon Métropole, le remboursement de la part incombant à ENEDIS ne devait en effet intervenir qu'à l'achèvement du projet, alors que, dans les faits, l'ensemble des prestations se poursuivront en 2019. Par conséquent, le titre de recette correspondant à la participation d'ENEDIS sera réémis à l'achèvement total du projet.

3- Poursuite de l'établissement de garanties financières pour l'usine d'incinération des ordures ménagères

125 K€ sont inscrits au chapitre 27, *compte 275-Dépôts et cautionnements versés*, pour la poursuite de l'établissement de garanties financières pour l'usine d'incinération des ordures ménagères. Ces garanties financières, consignées auprès de la Caisse des dépôts et consignations, sont en effet imposées par le Code de l'environnement en cas de défaillance de l'exploitant pour les installations de stockage des déchets présentant des risques importants de pollution ou d'accident.

4- Équilibre de la présente décision modificative

L'équilibre de la présente décision modificative est assuré par une majoration de 4,097 M€ des crédits d'emprunt ouverts au budget primitif (chapitre 16, *compte 1641-emprunt*), dans l'attente de la reprise de l'excédent global de clôture 2018, qui interviendra dans le cadre du budget supplémentaire 2019.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la décision modificative n°1 du budget principal 2019, à l'appui de la maquette budgétaire jointe en annexe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 62

CONTRE : 0

DONT 12 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 13

NE SE PRONONCE PAS : 0